



# Discrimination : sanctionné pour ses absences pour raisons syndicales

Actualité législative publié le **07/04/2011**, vu **2211 fois**, Auteur : [Juritravail](#)

**Dans une affaire**, un salarié engagé en qualité de technicien transport est désigné comme [délégué syndical](#). Le salarié fait l'objet de diverses procédures disciplinaires en raison de ses absences pour raisons syndicales.

Il saisit le juge s'estimant victime de [discrimination syndicale](#).

**Les juges relèvent** que le salarié a fait l'objet de nombreuses procédures disciplinaires fondées sur ses absences pour raisons syndicales non justifiées par des [bons de délégation](#) et sur son attitude pendant l'exercice de son mandat syndical.

Par conséquent, les juges constatent que le salarié a fait l'objet d'une discrimination fondée sur son appartenance syndicale.

## A savoir

Un salarié s'estimant victime de discrimination syndicale doit apporter au conseil des prud'hommes des éléments laissant présumer l'existence d'une discrimination. Il appartiendra à l'employeur d'apporter la preuve d'éléments objectifs étrangers à toute discrimination.

Arrêt de la Chambre Sociale de la Cour de cassation du 15 Décembre 2010. N° de pourvoi : 09-41359.